SE-UNSA **SNUipp-FSU** **SNUDI-FO**

Mouvement d'affectation des personnels

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Une note ministérielle (dite note Le Goff) intime aux rectorats et aux Inspections Académiques de modifier le mouvement intradépartemental.
Suite à cette note, vous prévoyez , Monsieur l'Inspecteur d'Académie des changements radicaux concernant le mouvement des personnels du premier degré dans notre département.
Ces changements si vous ne preniez pas en compte nos propositions détérioreraient très fortement la transparence, l'équité et la possibilité de choisir son affectation.

En effet vos propositions donneraient :

Un mouvement à l'aveugle :
Tous les postes seront susceptibles d'être vacants, les participants ne feront qu'une seule liste de 30 vœux (au maximum) et les collègues à titre provisoire pourront être nommés à titre définitif sur un poste non demandé précisément. L'idée d'une participation à la phase d'ajustement est factice car les participants ne feront pas de nouveaux voeux.
De plus, de nombreuses opérations de mouvement (couplage des temps partiels, attribution des poste élargie à des zones …) se feront sans la présence des représentants du personnel.
La création des 10 zones géographiques soulève le postulat d'une affectation à l'aveugle sur l'ensemble du territoire départemental.
Un barème déséquilibré :
Le barème doit rester une garantie d'équité et de transparence dans les opérations du mouvement. C'est l'ancienneté, seul critère équitable, qui doit primer dans ce barème. Les majorations (enfants, séparation de conjoints, ancienneté sur le même poste, RAR, néo titulaire) doivent être prises en compte sans donner un avantage déterminant par un bonus trop important.
Des postes à profil sans profil :
A terme, l'élargissement de la liste des postes à profil nous semble être une dérive vers un contrôle exclusif de l'administration sur des postes ne demandant pas plus de compétences que d'autres.

Pour toutes ces raisons et pour garder un mouvement garantissant l'équité, la transparence et respectant au maximum le choix des enseignants, nous vous demandons de :

- **Augmenter le nombre de voeux à 50,**
- **Ramener à 5, le nombre de zones sur lesquelles les collègues à Titre Provisoire sont contraints de postuler.**
- **Ne pas nommer de collègues à Titre Définitif sur des postes non demandés,**
- **Permettre une nouvelle saisie de voeux avec le maintien d'un 2ème mouvement (laissant la possibilité, pour les collègues nommés sur zone, d'émettre des vœux sur des postes précis dans cette même zone et qu'ils soient alors affectés en fonction du barème départemental.)**
- **Ne pas étendre la liste des postes à profil.**

Nom/Prénom	Ecole	Signature